



Règlement Ecran Libre 16

Aigues-Mortes les 9, 10 et 11 novembre 2012

- 1 **Ecran Libre**, rencontre internationale des jeunes réalisateurs, est organisé par l'Association Grand Ecran pour tous et la Mairie d'Aigues-Mortes (Gard). Ecran libre s'adresse aux jeunes réalisateurs de plus de 18 ans.
- 2 Les participants doivent adresser au cinéma Marcel Pagnol, 9 rue Victor Hugo, 30220 Aigues-Mortes **avant le 1^{er} Mai 2012**, un DVD des oeuvres à inscrire en compétition, le présent règlement dûment signé et une fiche d'inscription par film à Ecran Libre.
Le plus grand soin sera apporté aux copies reçues, mais les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration intervenant pendant l'acheminement des épreuves.
Dans le cadre d'Aigues-Mortes fait son cinéma « Festival Effet Stars et Festival Ecran-Libre », le réalisateur s'engage à ne présenter son film qu'à un seul festival de son choix. »
- 3 Les **DVD** reçus ne seront pas retournés (sauf si ceux-ci sont accompagnés d'une enveloppe timbrée). Ils seront déposés dans la vidéothèque Ecran Libre. Pour les films pellicules sélectionnés, nous traiterons uniquement avec l'Agence du court-métrage avec l'accord du réalisateur ou du producteur. Tous les réalisateurs qui ne sont pas inscrits à l'Agence du court-métrage devront eux-mêmes nous faire parvenir la copie du film à leur charge.
- 4 Pour connaître les résultats de la sélection, consulter notre site : **www.cinema-aigues-mortes.fr** à partir du **31/07/2012**. Les participants des films retenus recevront en temps voulu, un courrier attestant leur sélection.
- 5 **Un film au maximum** est accepté par participant.
- 6 Support et format : **pellicule 35 mm, DVD et blue-ray, DCP.**
- 7 Le thème est **libre**
- 8 La durée de **26 mn maximum**
- 9 Les participants doivent concourir dans la catégorie **Fiction**

Saladelle d'Or (1er prix)	1 500 €
Prix du Jury	900 €
Prix « Coup de cœur »	450 €
Prix du public	450 €
Prix CMEJ	
Prix Zind-kala-wasté	
- 10 Le jury est composé de personnalités et de professionnels de la production et de l'exploitation cinématographique compétents en la matière. Ses décisions sont sans appel. Les cas non prévus étant tranchés souverainement par ses membres et les organisateurs.
- 11 La sélection des œuvres s'effectuera en deux temps.
Après une première sélection, les films retenus seront projetés en public au cinéma Marcel Pagnol à Aigues-Mortes du **vendredi 9 au dimanche 11 novembre 2012**.
- 12 Dans le cadre de la promotion et de la communication, le participant et son/ses producteur(s) autorisent le comité d'organisation à diffuser 3 minutes maximum de l'œuvre auprès de médias.
- 13 Conformément aux règlements établis en la matière, les oeuvres présentées sont réputées être libres de tous droits de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers.
Du fait même de leur participation, les candidats s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être engagée à leur encontre par des ayants droit éventuels.
En aucune manière, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de contestation, litige ou annulation du festival.
- 14 La participation à Ecran Libre implique l'acceptation du présent règlement, qui devra être signé avec la mention **manuscrite** : **“bon pour acceptation pleine et entière”**.

J'ai pris connaissance du présent règlement et j'en accepte les termes.

Signature: